



# Vivre à Arbin



Conseil Municipal

Réunions du Conseil

Lettre n°96.

Bien cher Albinus,

Lundi 9 décembre s'est tenue la dernière réunion du Conseil Municipal de l'année 2013.

13 conseillers étaient présents. Mmes Druot et Goncalvez absentes.

Le Maire obtient l'accord du Conseil pour ajouter 3 points à l'ordre du jour : étude sur l'eau pour transfert de compétences, mission BSO et rapport d'audit, mission d'un archiviste. Comme tu le verras plus loin ces 3 dossiers devaient être connus lors de l'établissement de l'ordre du jour.

Le compte-rendu du Conseil du 30/09 est adopté à l'unanimité.

\*\*\*

- 1- **Election de délégués au sein de Cœur de Savoie** : la nouvelle Communauté est effective au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Entre cette date et les prochaines élections municipales (où seront élus les conseillers municipaux et les conseillers communautaires) il y a lieu, dans chaque Commune, de procéder à l'élection de leurs représentants. Pour Arbin : 2 conseillers, sans changement. MM Appratti et Tomé sont élus ensemble à l'unanimité, et non séparément comme indiqué dans le compte-rendu.
- 2- **Souscription pour la réfection de la fontaine des Eléphants à Chambéry** : tu as dû le voir dans la presse, une souscription publique a été lancée par la Ville de Chambéry pour la remise en état de cette fontaine. Bref, le Maire, considérant qu'il s'agit là d'un monument faisant partie du patrimoine culturel de la Savoie, trouve normal de participer à cette souscription et propose de donner **200€**. Accord à l'unanimité. On pourrait épiloguer sur le bien-fondé de cette décision. Il est vrai qu'Arbin est riche !
- 3- **Véolia : reconduction de la convention d'assistance** : il s'agit d'une convention d'assistance technique renouvelable tous les 2 ans pour un montant forfaitaire annuel de **7 500€ HT**. Accord à l'unanimité.
- 4- **Indemnité allouée au Comptable du Trésor** : il s'agit de l'indemnité annuelle, non obligatoire, versée par les Communes au Comptable du trésor public pour son rôle de conseil et d'assistance. Montant : **443€**. Un débat s'instaure (10mn, note-le c'est si rare). Certains considèrent qu'il ne « Fait que son travail », d'autres rappellent qu'Arbin a toujours versé, le Maire ne voudrait pas « Qu'un refus entraîne des mesures de rétorsion à l'égard de ceux qui seront élus en mars », confessant discrètement qu'il se représente. Le 1<sup>er</sup> adjoint reconnaît qu'il a toujours voté pour, mais que ce soir il votera contre. Pagnol n'aurait pas fait mieux ! Pour : 9, abstentions : 2 (MM. Dagnas et Desroches), contre : 2 (Mme Sénéchal et M. Tomé).
- 5- **Décision budgétaire modificative N°3** : régularisation de plusieurs écritures à la demande du Trésor Public : elles concernent l'eau et l'assainissement pour de petits montants, et la reprise de la provision pour pertes de **20 642€** pour le dossier Choc'Arbin. Accord à l'unanimité.
- 6- **Elections municipales 2014 - Mise à disposition gratuite de salles** : accord à l'unanimité pour mise à disposition gratuite des salles communales aux candidats des prochaines élections.
- 7- **Investissements 2014 - Ouverture de crédits** : comme chaque année dans l'attente du vote du budget, et pour faire face aux dépenses d'investissements, le Conseil peut procéder à des ouvertures de crédit dans la limite de 25% du budgété de l'année 2013. Accord à l'unanimité pour : **105 000€** au budget général et **35 000€** au budget de l'eau.

- 8- Transfert de la compétence de l'eau potable :** 7 communes de la CCPM (Myans, Francin, Chignin, Apremont, Les Marches, Montmélian et Arbin) ont conservé leur compétence de la gestion de l'eau potable. La CCPM a fait procéder à une étude afin de regrouper les 7 dans un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) à créer. Le Maire explique « Qu'Arbin s'est toujours débrouillé, notre réseau est de qualité et que si d'autres trouvent un intérêt dans ce regroupement ce n'est pas son problème ». Refus à l'unanimité.
- 9- Informatique de l'école.- Mission BSO :** une mission d'audit sur le matériel informatique de l'école a été demandée à cette société. Il en ressort : que 3 ordinateurs sur 8 sont à changer, qu'une harmonisation des logiciels est nécessaire et cerise sur le gâteau qu'un contrat de maintenance serait souhaitable. Diantre on réalise aujourd'hui qu'on n'a pas de maintenance ? Pourtant ce ne sont pas les compétences qui manquent au Conseil dans ce domaine. A l'école c'est la misère ! A l'unanimité, accord est donné pour signer le contrat de maintenance à **680€HT** par an pour un forfait de 8h, demander au Conseil Général une subvention la plus élevée possible pour le remplacement du matériel, procéder au remplacement, si subvention, à hauteur de **4 200€HT** (non repris dans le compte rendu).
- 10- Mission d'archiviste :** je te rappelle qu'une mission analogue de 30j à **175€/jour** plus frais de déplacement a été réalisée en avril 2010 (CM du 26/05/2009 - ma lettre N°6). Il en reste encore ! On repart pour une mission de 10j en janvier prochain. Décidément on est riche surtout s'agissant du classement du dossier ZAC comme évoqué en séance. Accord à l'unanimité avec demande de subvention auprès du Conseil Général. Il faut y croire !
- 11- Questions diverses n'ayant pas donné lieu à délibération :**
- a)- La Commune n'exerce pas son droit de préemption dans la vente Fagot-Ducret/Mezin
  - b)- Société de chasse d'Arbin : le Tribunal Administratif a annulé l'arrêté Préfectoral de 2009 dans le contentieux qui l'opposait à l'ACCA de Montmélian.
  - c)- Déménagement des services administratifs de la Mairie : effectif depuis le 25/11. Le rez-de-chaussée de l'ancienne Cure est transformé en salles de réunion pour toutes les associations de la Commune.
  - d)- Implantation d'une statue : pour faire court je te renvoie à ma lettre N°95 (CM du 30/09). Un représentant de l'association a adressé un courrier en Mairie. Le Maire rappelle que ce terrain, appartenant à un particulier, est en zone NDz du POS (non constructible). Il n'est donc pas question d'implanter cette statue et encore moins de modifier le POS.

Il est 21h30, la séance est levée.

On pouvait s'attendre à une évocation du Maire sur sa volonté de ne pas financer les activités découlant de la loi sur les nouveaux rythmes scolaires, mais motus. L'école n'est indubitablement pas sa priorité. Je t'en parlerai dans une prochaine lettre.

Parmi le public, 6 personnes, l'une d'entre elles a eu droit à une copie des délibérations prises par le Conseil de ce soir. Tu le sais, j'ai déjà eu l'occasion de te le dire, les Conseillers ont en début de séance ces documents ce qui montre bien que tout a été déjà décidé à l'avance. Mais pourquoi une personne extérieure au Conseil ? A moins que ce ne soit un des futurs colistiers du Maire sortant, un « stagiaire »... parmi d'autres ? Dans ce cas un minimum de discrétion s'imposait. Bref, on en n'est plus à un détail près.

A bientôt,

Ton ami Nicolas.

Janvier 2014.